



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz

Conférence suisse des offices de la formation professionnelle

Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz

der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren

Une conférence spécialisée

de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

# OBJECTIFS 2020 ET SUIVANTS

## de la CSFP élargie

27 mai 2020

La CSFP, la CDOPU et la CIFIC fondent leurs activités et leur collaboration sur leurs statuts communs du 29 septembre 2016. La CSFP s'est élargie pour inclure les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de même que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et synergies recherchées sont ainsi communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, formation continue). En dehors de la CSFP élargie, la CDOPU et la CIFIC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

La vision, la mission et les objectifs stratégiques des trois conférences spécialisées reposent sur les documents de base élaborés dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030. Les objectifs opérationnels propres à chacune d'elles découlent des objectifs stratégiques. En première position, c'est-à-dire au-dessus des objectifs opérationnels et stratégiques, figurent les objectifs institutionnels, qui restent stables au fil des années et qui correspondent aux principes fondamentaux des conférences.

## Vision

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

## Mission

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et coopération entre les cantons ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

## Objectifs

- a) **Objectifs institutionnels:** ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- b) **Objectifs stratégiques:** ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
- Objectif 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
  - Objectif 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
  - Objectif 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
  - Objectif 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
  - Objectif 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- c) **Objectifs opérationnels:** ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et s'inscrivent dans le programme de travail de la CSFP élargie.
- d) **Objectifs transversaux:** il s'agit en l'occurrence d'objectifs opérationnels supplémentaires qui ne concernent que la CDOPU et la CIFIC.

	<b>Objectifs institutionnels</b>	<b>Organes responsables</b>	<b>Délais</b>
<b>A</b>	<p><b>Faire valoir la culture CSFP</b>            Les représentants de la CSFP dans l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030, les commissions, les projets et les groupes de travail suivent les directives de la CSFP et défendent les valeurs communes de coopération.            Les échanges entre le Comité et les commissions fédérales (CFMP, CFFP) ainsi qu'avec le CSFO se font en continu.</p>	Comité Secrétariat Représentants siégeant dans les différents organes	En continu
<b>B</b>	<p><b>Communiquer clairement les décisions</b>            Les décisions prises au sein de la CSFP et de la CDIP sont communiquées de manière claire et transparente. Les cantons sont sensibilisés au mode de mise en œuvre des décisions de la CSFP.</p>	Secrétariat Comité	En continu
<b>C</b>	<p><b>Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</b>            Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.            Des informations claires sont données aux cantons en ce qui concerne la répartition des compétences, le calendrier et la succession des décisions (quelles réponses ont été prises en compte, quelles réponses ne l'ont pas été).</p>	Secrétariat	En continu
<b>D</b>	<p><b>Clarifier les responsabilités</b>            Les responsabilités de la CSFP, distinctes de celle de la CDIP, sont précisées. Les tâches de la CSFP élargie et de la CSFP sont délimitées.</p>	Comité Secrétariat	Août 2020
<b>E</b>	<p><b>Etablir l'agilité</b>            La CSFP élabore les conditions cadres permettant de réagir avec souplesse aux besoins et aux évolutions en cours.</p>	Comité Secrétariat	Août 2020

**Objectif stratégique 1:** La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p><b>Optimiser la gouvernance au niveau des organes (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>La CSFP participe activement, par le biais de ses deux représentants au sein de l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030, à l'élaboration de propositions et veille à leur consolidation au sein de la CSFP et de la CDIP.</p> <p>Elle évalue et planifie les adaptations à apporter à ses structures et à ses processus et met en place la collaboration partenariale dans le cadre de la nouvelle structure des organes.</p>	Comité Assemblée plénière	Août 2020 Décembre 2020
1.2	<p><b>Optimiser la gouvernance au niveau des processus et des incitations (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>La CSFP participe à l'analyse des mesures qui, selon les cantons et les organisations du monde du travail, sont nécessaires pour améliorer les processus et les incitations dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et apporte dans la discussion ses propositions pour clarifier les responsabilités en matière de contenus et de finances.</p>	CFFP Comité Assemblée plénière	Décembre 2020
1.3	<p><b>Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle</b></p> <p>Le secrétariat accompagne le processus de relevé des coûts de la formation professionnelle mené par le SEFRI. Il vérifie, valide et complète les calculs effectués chaque année par ce dernier en vue de l'établissement de prévisions de coûts.</p>	Secrétariat CFFP	Septembre 2020 Décembre 2020

**Objectif stratégique 2:** La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	<p><b>Développer une position sur la flexibilisation de la formation professionnelle initiale</b></p> <p>Les résultats du groupe de travail Flexibilisation de la CSFP sont comparés aux travaux du groupe de travail Flexibilisation de l'OrTra et développés conjointement.</p>	Groupe de travail Flexibilisation	Décembre 2020
2.2	<p><b>Contribuer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle</b></p> <p>La CSFP participe au développement de la vision 2030 de la formation professionnelle et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein du groupe de pilotage ainsi que dans l'organisation des projets planifiés par ce dernier.</p>	Comité Commissions Secrétariat	En continu
2.3	<p><b>Accompagner la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employé/e de commerce</b></p> <p>La CSFP accompagne la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employé/e de commerce. Elle analyse les mesures à prendre par les cantons pour une mise en œuvre réussie et coordonnée au niveau intercantonal et en assure le suivi. Elle mène des entretiens réguliers avec les deux OrTra responsables sur des questions d'ordre aussi bien opérationnel que stratégique.</p>	CFPI / CDP Comité CSFP	En continu

**Objectif stratégique 3:** Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Encourager la mobilité et l'acquisition de langues étrangères</b></p> <p>La CSFP encourage les mesures visant à renforcer – en particulier au niveau national – la mobilité et l'acquisition de langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle. La CFPI actualise la recommandation de la CSFP concernant l'enseignement bilingue.</p>	CFPI Comité	En continu Août 2020
3.2	<p><b>Élargir les offres pour les jeunes les plus faibles</b></p> <p>La CFPI examine les moyens qui pourraient (en plus des mesures de soutien) être utilisés pour aider les personnes en formation AFP à entrer avec succès sur le marché du travail. Elle s'appuie pour ce faire sur l'évaluation du SEFRI relative à l'«encadrement individuel spécialisé» ainsi que sur les données de l'OFS relatives aux résiliations de contrats d'apprentissage et aux taux de réussite aux procédures de qualification. La CFPI soutient les cantons dans les mesures qu'ils mettent en place pour renforcer les formations AFP.</p>	CFPI	Décembre 2020
3.3	<p><b>Améliorer les processus de mise en œuvre de la compensation des désavantages</b></p> <p>Un groupe de travail de la CFPI vérifie la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons et soumet au Comité de la CSFP des propositions concernant les adaptations à apporter dans la recommandation 7. Le but de cette vérification et de ces adaptations est d'uniformiser les processus, notamment dans le cadre de la collaboration intercantonale, et d'appliquer une recommandation consolidée garantissant une sécurité juridique plus élevée. Cette recommandation inclut en outre désormais les troubles du spectre autistique.</p>	Groupe de travail CFPI Comité	Décembre 2020
3.4	<p><b>Intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse</b></p> <p>La CTR suit les travaux du SEM relatifs à la prolongation du projet de préapprentissage d'intégration jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 et ceux afférents à l'extension du programme, à partir de l'année scolaire 2021/2022, aux adolescents et jeunes adultes ne relevant pas du domaine de l'asile de même qu'à des domaines professionnels supplémentaires connaissant une pénurie de main-d'œuvre (professions des soins et professions TIC en particulier). Elle coordonne la mise en œuvre du projet dans les cantons.</p>	CTR	En continu

3.5	<p><b>Soutenir à la Transition I les jeunes ayant suivi une scolarité intégrative</b></p> <p>Nombreux sont les jeunes qui, après avoir suivi une scolarité intégrative, ont des difficultés à intégrer une formation professionnelle initiale. La CTR détermine les mesures à prendre dans ce domaine en se basant sur un état des lieux relatif à cette thématique.</p>	CTR	Décembre 2020
3.6	<p><b>Prendre en compte les acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>Un groupe de travail de la CFQA élabore, sur la base d'un état des lieux, une recommandation pour la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes.</p>	Groupe de travail CFQA Comité Assemblée plénière	Printemps 2020 Printemps 2020 Été/automne 2020
3.7	<p><b>Établir une vue d'ensemble des offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>La CFQA établit une vue d'ensemble des offres pour adultes proposées au niveau de la formation professionnelle initiale et identifie les mesures à prendre pour optimiser les conditions cadres de la formation et de la qualification des adultes.</p>	CFQA	Démarrage en été 2021
3.8	<p><b>Assurer un monitoring de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une MP</b></p> <p>La CFPI met en place un système de monitoring en se basant sur les recommandations découlant du projet Évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle.</p>	CFPI	À partir de 2021

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Préparer la mise en œuvre de la mesure 3 intitulée Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans</b></p> <p>L'offre de conseil vise à analyser et à renforcer l'employabilité des personnes de plus de 40 ans. Dans le cadre d'une phase pilote, elle sera testée et évaluée dans certains cantons, Par la suite, cette offre devrait être introduite dans tous les cantons.</p>	<p>CDOPU / SEFRI</p> <p>CDOPU / SEFRI</p>	<p>Janvier 2021</p> <p>Janvier 2022</p>

CDOPU / CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Examiner la possibilité de développer des outils de conseils dans le domaine des compétences de base</b></p> <p>Une enquête réalisée par la CIFIC et la CDOPU auprès des services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière a montré qu'il était nécessaire, pour favoriser le travail d'orientation auprès des adultes ayant des difficultés dans le domaine des compétences de base, de développer des outils de conseils adéquats.</p> <p>Les deux conférences vont donc examiner la possibilité de développer de tels outils dans le cadre de la stratégie OPUC.</p>	CIFIC / CDOPU	Encore ouvert

CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Contribuer à l'encouragement des compétences de base</b></p> <p>La CIFIC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée <i>Simplement mieux!</i> et utilise pour ce faire le matériel d'information développé à cet effet.</p>	Comité CIFIC	Septembre 2020
3.2	<p><b>Prendre en compte la formation continue et les compétences de base dans la stratégie Formation professionnelle 2030</b></p> <p>La CIFIC suit le développement de la stratégie Formation professionnelle 2030 et s'engage en faveur des thèmes en lien avec la formation continue et les compétences de base des adultes.</p>	Comité CIFIC	En continu



**Objectif stratégique 4:** Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Créer une structure de conseil pour les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>La CSFP participe en continu au projet du SEFRI qui consiste à clarifier ensemble et à orienter vers l'avenir les profils des voies de formation ainsi que leurs mécanismes de réglementation.</p>	<p>CDP, CFPI, CPQual, CFFP</p> <p>Comité Assemblée plénière</p>	Démarrage en 2020
4.2	<p><b>Poursuivre le développement des profils d'exigences (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>Un état des lieux des instruments cantonaux utilisés dans le cadre du projet Profils d'exigences: instruments scolaires de la CDIP est établi et évalué par des experts externes. Les groupes de travail examinent la possibilité d'utiliser ces instruments dans toute la Suisse, tandis que le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement élaborent une recommandation à leur sujet à l'attention de la CSFP et de la CDIP.</p>	<p>Groupes de travail Groupe de pilotage Groupe d'accompagnement</p>	Décembre 2020
4.3	<p><b>Consolider la stratégie relative à la Bourse suisse des places d'apprentissage</b></p> <p>Les résultats de l'enquête menée auprès des cantons sur les questions ouvertes sont pris en compte dans la stratégie relative à la Bourse suisse des places d'apprentissage. Les membres de la CSFP se mettent d'accord sur une manière de procéder, notamment en ce qui concerne le moment de la mise au concours des places disponibles.</p>	<p>CSFO</p> <p>Comité Assemblée plénière</p>	<p>Avril 2020 Mai 2020</p>

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Consolider la stratégie nationale OPUC (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>Les axes et les objectifs stratégiques de la stratégie nationale OPUC sont consolidés en collaboration avec les différents acteurs concernés. La nouvelle version de la stratégie ainsi que le plan d'action relatif à sa mise en œuvre sont approuvés par la CDIP.</p> <p>Les points forts de l'étude Orientation professionnelle 4.0, qui doivent être développés dans le cadre de la stratégie nationale OPUC, sont définis et des recommandations sont formulées à l'attention de la CDOPU.</p>	<p>CDOPU</p> <p>CDOPU</p>	<p>Printemps 2021</p> <p>Décembre 2020</p>

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Définir clairement la formation continue</b></p> <p>Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes, adoptées le 20 février 2003 par la CDIP, sont remaniées afin de clarifier les définitions utilisées par les cantons et de prendre en compte les dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo).</p>	CIFC	Décembre 2020
4.2	<p><b>Élaborer un cadre d'orientation pour la promotion des compétences de base</b></p> <p>En 2018, sur une suggestion de la CIFC, le SEFRI a chargé un groupe de travail commun d'élaborer un cadre d'orientation pour les compétences de base dans le domaine des TIC. Se fondant sur la stratégie Suisse numérique de la Confédération de même que sur la stratégie numérique de la CDIP, la CIFC élabore des directives pour l'introduction du cadre d'orientation TIC dans les cantons et soutient le développement d'une plateforme numérique pour la promotion des compétences de base.</p> <p>Un cadre d'orientation similaire doit en outre être élaboré pour chaque autre domaine de compétences de base.</p>	Comité CIFC	Décembre 2020

**Objectif stratégique 5:** La formation professionnelle établit des critères de qualité.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	<p><b>Définir le <i>blended learning</i></b></p> <p>Pour apporter des réponses aux questions d'utilisation et de financement du <i>blended learning</i>, le groupe de travail de la CFPI définit, dans le rapport de projet, des ébauches de solutions et des variantes concernant cette méthode d'apprentissage. Les résultats sont soumis au Comité et à l'Assemblée générale de la CSFP pour approbation. Ils servent ensuite à la CSFP de position de principe pour une meilleure consolidation de la thématique au sein du partenariat de la formation professionnelle.</p>	<p>CFPI</p> <p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p> <p>CFPI</p>	<p>Mars 2020</p> <p>Mai 2020</p> <p>Juin 2020</p>
5.2	<p><b>Optimiser la gestion et l'échange de données (projet Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>Le Comité et l'Assemblée plénière de la CSFP sont régulièrement informés de l'avancement du programme Optima, mais aussi régulièrement consultés à son sujet.</p> <p>La COP est responsable, au sein de la structure du programme, de la préparation des projets Optima et procède ainsi aux clarifications nécessaires concernant les besoins, les conditions cadres techniques et le financement.</p> <p>Le premier projet pilote que la COP accompagne est la mise en place d'un domaine sedex pour la formation professionnelle.</p>	<p>Comité CSFP</p> <p>Assemblée plénière CSFP</p> <p>COP</p>	<p>En continu</p> <p>Décembre 2020</p>
5.3	<p><b>Renforcer la collaboration entre les trois lieux de formation</b></p> <p>Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, et en ce qui concerne l'échange de données entre les trois lieux de formation, la COP élabore une analyse des besoins qu'elle transmet sous la forme d'un rapport destiné à servir de base à la définition de mesures d'amélioration.</p> <p>Pour assurer une meilleure coordination entre les contenus des CIE et ceux de l'enseignement scolaire, les membres de la CSFP s'engagent à rattacher les écoles professionnelles aux systèmes cantonaux, ce qui favorisera l'échange de données. La COP soutient et accompagne ce processus.</p>	<p>COP</p> <p>Assemblée plénière</p> <p>COP</p>	<p>À partir de décembre 2020</p> <p>Mai 2020</p>
5.4	<p><b>Développer la numérisation dans le domaine de la formation professionnelle</b></p> <p>La CSFP soutient les mesures de mise en œuvre prévues dans la stratégie numérique de la CDIP pour la formation professionnelle. La CFPI évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal pour la transformation numérique dans la formation en école professionnelle et la formation en entreprise et prend les mesures nécessaires.</p>	<p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p> <p>CFPI</p>	<p>En continu</p>
5.5	<p><b>Sensibiliser à l'orientation vers les compétences opérationnelles</b></p> <p>La CFPI informe l'Assemblée générale de la CSFP au sujet des résultats de l'auto-évaluation des responsables et des enseignants des écoles professionnelles. Se basant sur les feedbacks de l'Assemblée générale, elle veille à la réalisation de cette auto-évaluation dans les dernières écoles où elle n'a pas encore eu lieu.</p>	<p>Assemblée plénière</p> <p>CFPI</p>	<p>Mai 2020</p> <p>Juin 2020</p>

5.6	<p><b>Participer au développement du projet Culture générale 2030 (Formation professionnelle 2030)</b></p> <p>La CSFP et le SEFRI examinent, dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, les différents aspects en lien avec la culture générale (contenus de formation, concept de formation, étendue, procédure de qualification) et élaborent des propositions d'adaptation axées sur l'avenir. La CFPI prend connaissance des résultats de l'analyse et développe sur cette base, à l'attention de la direction de projet, une position sur les travaux à entreprendre et les points à réviser. Dans ses travaux, les responsables de projets prennent en compte la recommandation pour la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes (point 3.6).</p>	CFPI Comité	Décembre 2020
5.7	<p><b>Observer l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence</b></p> <p>La CTR observe l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence à utiliser pour évaluer, dans le cadre des offres de préparation à la formation professionnelle initiale et des offres de formation professionnelle initiale, le niveau de compétences linguistiques des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Elle établit une vue d'ensemble des cantons qui l'utilisent.</p>	CTR	Décembre 2020
5.8	<p><b>Coordonner la surveillance des écoles supérieures</b></p> <p>La CSFP encourage l'échange d'expériences dans le domaine de la surveillance des écoles supérieures et organise une rencontre à ce sujet. La commission Écoles supérieures de la CSFP élabore des standards minimaux en matière de surveillance et veille à ce qu'ils soient appliqués de manière coordonnée à partir de 2021.</p>	CES	22 avril 2020 (reportée à une date ultérieure en raison de la crise sanitaire)  Septembre 2020
5.9	<p><b>Élaborer une description du processus de validation des acquis</b></p> <p>Le guide du SEFRI relatif à la validation des acquis de l'expérience ayant été abrogé, la CFQA établit une description du processus de validation qui contient également des informations sur les cantons où une validation est possible et sur les conditions d'admission.</p>	CFQA	Décembre 2020
5.10	<p><b>Optimiser le modèle servant à l'établissement des concepts d'information et de formation (CIF)</b></p> <p>Se basant sur les feedbacks émis lors du cours de mise à niveau destiné aux délégués des cantons, la CDP remanie, avec le SEFRI et l'IFFP, le modèle CIF.</p>	CDP	Décembre 2020
5.11	<p><b>Adapter la position de principe concernant la note d'expérience en entreprise</b></p> <p>La CDP vérifie s'il convient d'adapter sa position de principe concernant la note d'expérience en entreprise. Il n'y a pas que des aspects d'ordre organisationnel à prendre en considération (collecte de la note), mais aussi des aspects d'ordre pédagogique (responsabilité pour les formateurs en entreprise) et qualitatif (cohérence entre cette note et la note finale du travail pratique).</p>	CDP	Mai 2020

## Objectifs transversaux de la CDOPU

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1	<p><b>Élaborer des directives éthiques pour l'orientation professionnelle</b></p> <p>Une proposition de directives éthiques pour l'orientation professionnelle est élaborée sur la base d'un état des lieux et mise en consultation auprès de la CDOPU, de l'association professionnelle en charge de l'OPUC et de différentes institutions de formation. La version adaptée des directives est ensuite présentée à la CDOPU et à la CSFP pour approbation.</p>	<p>Assemblée plénière CDOPU</p> <p>Assemblée plénière CSFP</p>	<p>Décembre 2020</p> <p>Décembre 2020</p>

261.50-3.5, cg